



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION « Charlotte Clert » (ethnographie régionale)

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La collection d'ethnographie régionale dite « Charlotte Clert » a été acquise par don manuel, par la Ville de Niort en 1992 et n'a fait l'objet d'aucun acte de donation. Elle est composée d'objets provenant d'une part de la famille de la donatrice, originaire du mellois et d'autre part de collectes opérées dans un souci de conservation du patrimoine auprès des résidents de la maison de retraite de *La Recouvrance* qu'elle dirigeait à Niort.

Statut de la collection

La collection est propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
27.10.2015

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a personal name.

Identification/nature/typologie

La collection comporte cent soixante-huit items :

TYPE	N° INVENTAIRE
Parapluie et ombrelle	992.33.1 à 992.33.11
Bonnet rond (coiffe)	992.33.12 à 992.33.45 / 992.33.48 à 992.33.51
Élément de coiffe	992.33.46 et 992.33.47 / 992.33.52 à 992.33.64 / 992.33.66/ 992.33.93 à 992.33.96 / 992.33.107.1 à 992.33.107.7
Guimpe	992.33.65
Chemise de jour (femme)	992.33.67 à 992.33.70 / 992.33.79 à 992.33.81
Blouse (paysan)	992.33.71 à 992.33.73 / 992.33.111 à 992.33.114
Tablier	992.33.74.1 / 992.33.75.1 / 992.33.76.1 / 992.33.77.1
Pièce d'estomac	992.33.74.2 / 992.33.75.2 / 992.33.76.2 / 992.33.77.1
Jupe	992.33.78
Chemisier	992.33.79
Pointe (costume)	992.33.82
Tablier	992.33.83
Ensemble (jupe et corsage)	992.33.84 (1 et 2) / 992.33.115 (1 à 3)
Mante/cape	992.33.85 à 992.33.89
Gilet (homme)	992.33.90
Coiffe	992.33.91/992.33.92/992.33.99 à 992.33.105/992.33.108 à 992.33.110
Fond de coiffe	992.33.106.1 à 992.33.106.21
Marotte	992.33.116 à 992.33.122
Fer à repasser	992.33.123
Fer à tuyauter	992.33.124
Photographie	992.33.126 à 992.33.130
Bouquet de mariée	992.33.125
Bas de laine	992.33.131.1 et 992.33.132.2
Bonnet d'enfant	992.33.97 et 992.33.98

Constat d'état

La collection est en bon état ; quelques pièces textiles souffrent de jaunissement et taches de « rouille » [pour l'état détaillé des différents items, se référer aux fiches « gestion » de la base de données Alienorwebpro].

Localisation

Les cent soixante-huit items sont conservés dans la réserve dite « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci. La collection est inventoriée selon une numérotation allant de 1 à 131 et certains d'objets de même dénomination sont enregistrés sous le même numéro décliné (992.33.106.1 à 992.33.106.21 ; 992.33.107.1 à 992.33.107.7 ; 992.33.131.1 et 2) ce qui explique un nombre total de cent soixante-huit items.

Récolement

Le récolement a été réalisé entre novembre 2013 et octobre 2015 en procédant à la vérification des dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les cent soixante-huit items sont enregistrés. Le marquage, réalisé selon la technique encre de Chine sur galon de coton sergé cousu pour les textiles, vernis/encre de Chine/vernis, étiquette fil à la patte ou marquage sur contenant sur les autres items a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Une ou plusieurs photographies numériques ont été réalisées pour chaque item et ajoutées à la base documentaire de la base de données AlienorWebPro. Le récolement a été effectué par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion

Bilan : cent soixante-huit items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
27.10.2015

